



REGLEMENT PRESSE



SOMMAIRE

CONDITIONS GENERALES	p 2
TYPE D'ACCREDITATION	
ACCREDITATIONS JOURNALISTES / PHOTOGRAPHES	
ACCREDITATIONS ATTACHES DE PRESSE	
SALLES DE PRESSE	
INFORMATIONS DISPONIBLES	
TRANSMISSIONS	
ASSURANCES	p 5
RESPONSABILITE CIVILE	
ASSISTANCE/RAPATRIEMENT – FRAIS MEDICAUX	
TARIFS	p 9
AVION PRESSE	
VOITURE DE PRESSE	
ATTACHE DE PRESSE	
PACK AVION PRESSE	p 11
OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES	
HELICOPTERES	
ASSISTANCES AUX CONCURRENTS	
TRANSPORT	
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	
BAGAGES	
PACK ATTACHE DE PRESSE	p 13
OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES	
ASSISTANCE AUX CONCURRENTS	
TRANSPORT	
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	
BAGAGES	
PACK VOITURE DE PRESSE	p 14
OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES	
ITINERAIRE	
RESTAURATION	
DEPOT DE GARANTIE	
ASSISTANCE CONCURRENTS	
VEHICULES ADMIS	
NON RESPECTS DES DISPOSITIONS	
CIRCULATION	
REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES DE PRESSE	
MATERIEL DE SECURITE	
ARCEAUX DE SECURITE	
IDENTIFICATION / MARQUAGE	
SECURITE	
CARBURANT	
FERMETURE DE LA PISTE	
CONTACTS	p 20
ATTESTATION INDIVIDUELLE	p 21



CONDITIONS GENERALES

L'Euromilhoes Dakar 2007 se déroulera du 6 au 21 janvier 2007, de Lisbonne à Dakar. Les vérifications administratives et techniques auront lieu les 3, 4, et 5 janvier 2007 à Lisbonne.

TYPES D'ACCREDITATION

1. **Accréditation journalière :**

- ▶ Les vérifications à Lisbonne (3, 4 et 5 janvier)
- ▶ Les premières étapes au Portugal (6 et 7 janvier)
- ▶ L'arrivée à Dakar (20 et 21 janvier)

2. **Accréditation permanente presse :**

- ▶ En avion, affrété par l'organisation, de Lisbonne à Dakar, du 3 janvier 2007 au 21 janvier 2007 – « Pack Avion Presse »
- ▶ En voiture de presse (non fournie par l'organisation) du 3 janvier 2007 au 21 janvier 2007 – « Pack Voiture de Presse »

3. **Accréditation permanente attaché de presse :**

- ▶ En avion, affrété par l'organisation de Portimao à Dakar, du 3 janvier 2007 au 21 janvier 2007 – « Pack Attaché de Presse »

Les accréditations permanentes sont valables pour la totalité du Rallye. Aucun changement de nom ne pourra être effectué en cours de Rallye.

A l'exception des médias locaux, aucune accréditation ne pourra être attribuée pour les seules étapes marocaines, mauritaniennes, maliennes ou sénégalaises.

ACCREDITATIONS JOURNALISTES / PHOTOGRAPHES

Toutes les demandes d'accréditation presse devront être effectuées avant le 15 octobre par la **rédaction en chef du média**. Les demandes individuelles seront systématiquement refusées. La demande devra être signée par le **rédacteur en chef** et complétée du tampon du journal.

Pour être accrédité, le journaliste doit être titulaire d'une **carte de presse professionnelle** (carte nationale ou AIPS) en cours de validité et accompagner sa demande :

- ⇒ d'une lettre du media l'employant, justifiant l'objet de sa mission ainsi que le planning prévisionnel des parutions concernant le rallye
- ⇒ des articles de presse parus et signés par lui-même au cours des deux dernières années, concernant les sports mécaniques et les rallyes raid.

A.S.O. se réserve le droit de refuser toute inscription, tout cas qui lui paraîtrait litigieux.

ACCREDITATIONS ATTACHES DE PRESSE

Par Attaché de Presse, ASO entend toute personne qui est attachée de presse à l'année et qui représente officiellement un constructeur, un team officiel, ou un sponsor, ayant engagé au moins trois (3) véhicules sous le même nom de team. Il ne pourra pas être assimilé à un journaliste, un team manager, un mécanicien, ... etc.

A aucun moment, ils ne pourront intervenir directement sur le véhicule engagé. En cas d'infraction, le concurrent assisté se verra infliger une pénalisation pouvant aller jusqu'à la mise hors course.



Ils ne sont pas autorisés à transporter des outils ou des pièces détachées dans l'avion.

Au sein d'un même team, constructeur, il sera possible d'engager **2 attachés de presse maximum**, dans la limite des places disponibles. Aucun changement de nom ne sera possible en cours d'épreuve, sauf cas de force majeure dûment constaté par ASO.

SALLES DE PRESSE

Des salles de presse équipées (tables, chaises, éclairage, prises électriques, ...) seront disponibles sur toutes les étapes, en Europe et sur les bivouacs en Afrique.

Elles seront accessibles à tous les détenteurs d'une accréditation délivrée par le service de presse d'ASO.

⇒ Lisbonne – Centre Culturel de Belem

✓ 3, 4 & 5 janvier 2007 de 8h00 à 22h00

⇒ Portimao

✓ 6 et 7 janvier 2007 de 8h00 à 22h00

⇒ Bivouacs en Afrique

✓ du 8 au 21 janvier 2007 – ouverture de la salle de presse en milieu de matinée – fermeture à 22h00 (heure rallye)

⇒ Dakar – Hôtel Méridien

✓ 20 & 21 janvier 2007 de 10h00 à 22h00

INFORMATIONS DISPONIBLES

Toutes les informations presse seront disponibles auprès du service de presse, en français et en anglais : brèves sur la course, positions des concurrents en spéciale, classements, communiqués de presse, interviews,...

Elles seront communiquées par voie d'affichage, sur des panneaux et mises à disposition sur le site internet officiel www.dakar.com

Tous les journalistes et attachés de presse auront accès à « l'INTRANET » mis en place par l'organisation : Posi, classements, communiqués de presse, interviews, main courante...

Pour cela il est indispensable de prendre contact avec TD Com afin de faire **configurer les ordinateurs (PC uniquement) avant le départ ou aux vérifications à Lisbonne. Un rendez vous est organisé chez TD Com au mois de décembre 2006.** ASO en communiquera les modalités en temps voulu.

Des postes en libre service donnant accès à l'Intranet seront installés en salle de presse en Afrique. Ils seront strictement réservés aux médias.



TRANSMISSIONS

⇒ Lisbonne, Portimao et Dakar

ASO ne prévoit aucune ligne de téléphone, fax, connexion Internet ou E-mail à destination des journalistes ou des attachés de presse, dans les salles de presse en Europe et à Dakar. Les journalistes désireux d'avoir une ligne devront spécifiquement prendre contact avec le service de presse d'ASO. Un système de Wi-fi sera mis en place au Portugal.

⇒ Bivouacs en Afrique

ASO a mis en place pour le Dakar 2007 un système de transmission performant offrant une grande autonomie. Il sera disponible, tous les jours, dès que le Média Center sera monté et ce **jusqu'à 22h00**.

Pour connaître les modalités de fonctionnement, les tarifs et savoir comment en bénéficier, renseignez vous auprès du service de presse.

Pour information : Tarifs unitaires 2006 (les tarifs 2007 vous seront communiqués en octobre)

- ✓ Location d'un poste de téléphone HF : 250 €
- ✓ Communications téléphone : 4 € / min. (réception ou émission)
- ✓ Connexion Internet, envoi d'e-mail, de fichier : 4 € / 100 kbits

« Pack personnalisé » : devis sur demande auprès du Service de Presse d'ASO

- ✓ une place nominative en salle de presse,
- ✓ forfait des communications téléphoniques, des envois de fichiers (textes, photos) de Lisbonne (3/01/2007) à Dakar (21/01/07)
- ✓ un poste de téléphone nominatif (avec possibilité d'appeler et de se faire appeler),
- ✓ connexion pour l'envoi de fichiers data, photo ou son,
- ✓ le coût des communications téléphoniques et des transmissions de fichiers (tout type de fichier),
- ✓ l'assistance d'un technicien pour les envois de fichiers.

Les logiciels de téléphonie sur Internet (type Skype) **sont interdits** et seront automatiquement bloqués. En effet, ces logiciels allouant le maximum de bande passante disponible provoquent une dégradation majeure des connexions de l'organisation et des autres médias présents.

Ni ASO ni TD Com ne fournissent d'ordinateurs ou d'imprimantes.

Chaque journaliste ou attaché de presse est tenu de venir avec son propre matériel, qu'il conviendra par ailleurs de faire assurer à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.

ASSURANCES

RESPONSABILITE CIVILE

Responsabilité Civile Circulation (Pack Voiture de Presse)

L'organisateur a souscrit, conformément à la législation en vigueur, une police d'assurance AMSRé (Responsabilité Civile spécifique aux manifestations sportives avec véhicules terrestres à moteur).

Le forfait « Pack voiture de presse » comprend cette prime d'assurance garantissant la Responsabilité Civile Circulation des véhicules de presse accrédités à l'égard des tiers.

Ledit contrat a ainsi pour objet de garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours du rallye les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux propriétaires des véhicules de presse déclarés du fait des dommages corporels et matériels causés aux tiers, cette garantie n'intervenant qu'en complément ou à défaut de l'assurance automobile obligatoire et dans la limite des montants suivants par sinistre :

- 762 245,09 Euros pour les dommages matériels,
- 9 146 941,03 Euros pour les dommages corporels.

Ce contrat d'assurance résultant du décret en vigueur ne couvre en aucun cas le vol des véhicules, des pièces détachées ou de tout autre bien. Ainsi, en cas de vol survenant dans un pays traversé par le rallye, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée.

Cette assurance prendra effet au moment de l'entrée du véhicule dans l'enceinte des vérifications (les 3, 4 et 5 janvier 2007) et expirera lors de sa prise en charge par l'organisateur sur le port de Dakar (au plus tard le 22 janvier à midi). Cette police ne couvre que le trajet officiel du rallye, indiqué par A.S.O. Les véhicules de presse ayant abandonné le rallye continueront à être couverts à condition qu'ils rejoignent Dakar ou le port le plus proche par la route la plus directe depuis leur lieu d'abandon.

En cas d'accident, le journaliste ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit, dans un délai de 24 heures, auprès du Responsable Presse ou directement au siège d'A.S.O. Devront y être mentionnés les circonstances de l'accident et les noms et adresses des témoins.

La garantie ci-dessus énoncée n'est acquise que dans les termes et limites de la police souscrite.

Responsabilité Civile Personnelle

La police AMSRé ci-dessus évoquée ne couvre pas la Responsabilité Civile Personnelle des journalistes, attachés de presse et autres personnes accréditées.

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT – FRAIS MEDICAUX

Les prestations d'assistance ci-après définies sont accordées par l'*organisateur* aux participants du DAKAR 2007 en cas :

- ♦ d'atteinte corporelle, entraînant l'impossibilité, prononcée par un médecin de l'équipe médicale du rallye, de poursuivre la compétition,
- ♦ de décès.



1 – Définitions

1.1 - Organisateur : A.S.O., qui confie la mise en œuvre des prestations à MUTUAIDE, filiale de Groupama.

1.2 - Bénéficiaires du rallye Dakar 2007 :

- les concurrents et leurs assistances,
- les membres de l'organisation, ses prestataires et leurs préposés, les officiels de l'épreuve
- les journalistes et membres des médias,
- les invités de l'organisateur, ceux de ses partenaires et toute personne participant à un voyage organisé par V.S.O.

1.3 - Europe : Pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-uni, Slovaquie, Slovénie, Suède).

2 – Champ d'application

Les garanties sont accordées aux *bénéficiaires* sur le trajet du rallye pendant la durée du DAKAR 2007 (3 au 22 janvier à midi). Pendant cette durée, les bénéficiaires mis hors course ou ayant abandonné continuent à être garantis en Afrique à condition qu'ils rejoignent la ville de DAKAR ou le port d'embarquement vers l'Europe le plus proche, par le moyen le plus direct, depuis leur lieu d'abandon.

3 – Prestations

En cas d'atteinte corporelle, l'équipe médicale du rallye déclenche et organise le transport du *bénéficiaire* du lieu de l'accident au bivouac du rallye ou à l'unité médicale appropriée la plus proche, avec les moyens terrestres et/ou aériens du rallye.

Elle décide sur le seul fondement de l'intérêt médical et du respect des règlements sanitaires en vigueur :

Pour un bénéficiaire résidant ou domicilié en Europe (cf pays désignés ci-dessus)

- ♦ soit d'hospitaliser le *bénéficiaire* dans un centre de soins de proximité avant, le cas échéant, d'envisager un retour vers une structure européenne proche de son domicile ;
- ♦ soit de déclencher et d'organiser le transport du *bénéficiaire* vers son lieu de résidence, ou vers un service hospitalier approprié proche de son lieu de résidence.

Pour un bénéficiaire résidant ou domicilié hors d'Europe

- ♦ soit d'hospitaliser le *bénéficiaire* dans un centre de soins de proximité avant, le cas échéant, d'envisager un retour vers une structure européenne ;
- ♦ soit de déclencher et d'organiser le transport du *bénéficiaire* vers une ville Européenne, ou vers un service hospitalier européen approprié.



Si nécessaire, Mutuaide Services effectuera les démarches de recherche de place dans un service médicalement adapté.

Les informations du médecin traitant habituel, souvent importantes, peuvent aider l'équipe médicale du rallye à prendre la décision qui paraît la plus opportune.

Il est, à cet égard, expressément convenu que la décision finale à mettre en œuvre dans l'intérêt médical du *bénéficiaire* appartient en dernier ressort au Directeur Médical du rallye.

Par ailleurs, dans le cas où le *bénéficiaire* refuse de suivre la décision considérée comme la plus opportune par ledit Directeur Médical, il décharge expressément Mutuaide Services et A.S.O. de toute responsabilité, notamment en cas de retour par ses propres moyens ou encore en cas d'aggravation de son état de santé. Il ne pourrait alors prétendre à aucun remboursement des frais ainsi occasionnés.

3-1 – Transfert et /ou rapatriement du *bénéficiaire*

Si l'état de santé du *bénéficiaire* conduit, dans les conditions indiquées ci-dessus, l'équipe médicale du rallye à décider de son transfert ou rapatriement, l'*organisateur* prend en charge le transport.

Ce transport a lieu par tout moyen approprié (véhicule sanitaire léger, ambulance, avion de ligne régulière, avion sanitaire, ...), si nécessaire sous surveillance médicale.

Seuls l'intérêt médical du *bénéficiaire* et le respect des règlements sanitaires en vigueur sont pris en considération pour le choix du moyen utilisé pour ce transport.

Cette prestation n'est jamais mise en œuvre pour des affections ou lésions bénignes qui peuvent être traitées sur place et qui n'empêchent pas le *bénéficiaire* de poursuivre le rallye ou de se rendre à Dakar par ses propres moyens.

ATTENTION : Le rapatriement du *bénéficiaire* résidant ou domicilié hors d'Europe à partir de l'Europe vers son pays de domiciliation ou de résidence étant à sa charge, il lui est fortement conseillé de détenir un titre de transport et/ou une assurance spécifique et de vérifier auprès de son assureur les garanties dont il est bénéficiaire.

3-2 – Frais médicaux (dont frais d'hospitalisation) engagés sur le Dakar 2007

Lorsque des frais médicaux ont été engagés avec l'accord préalable de l'équipe médicale du rallye, l'*organisateur* prend en charge, jusqu'à 1.500 € TTC par *bénéficiaire*, les honoraires médicaux, les frais de médicaments prescrits par un médecin ou un chirurgien, les frais d'hospitalisation décidés par l'équipe médicale.

Les frais médicaux (et donc d'hospitalisation) engagés après le rapatriement en Europe restent intégralement à la charge du *bénéficiaire*.

ATTENTION : Les frais médicaux au-delà de 1.500 € étant à la charge du *bénéficiaire*, il lui est fortement conseillé de détenir une assurance spécifique et de vérifier auprès de son assureur les garanties dont il est bénéficiaire, notamment du fait de sa participation à une compétition.

EXTENSION DE LA PRESTATION : AVANCE DE FRAIS D'HOSPITALISATION

Si un *bénéficiaire* n'est pas assuré et n'est pas en mesure de régler des frais médicaux au-delà de 1.500 €, Mutuaide Services peut consentir une avance de fonds.

Elle s'effectue contre un chèque de garantie remis en France à l'ordre de Mutuaide Services. Dans tous les cas, les sommes avancées sont remboursables dans les 60 jours qui suivent la date de mise à disposition des fonds.

A défaut de paiement, Mutuaide Services se réserve le droit d'engager toutes actions de recouvrement utiles.



3-3 – RAPATRIEMENT DE CORPS

Si un *bénéficiaire* résidant ou domicilié en Europe décède au cours du DAKAR 2007, l'*organisateur* prend en charge :

- les frais de transport du corps jusqu'au lieu des obsèques, proche de son lieu de résidence,
- les frais liés aux soins de conservation imposés par la législation applicable,
- les frais directement nécessités par le transport du corps.

Tous les autres frais restent à la charge de la famille du *bénéficiaire*.

Si un *bénéficiaire* résidant ou domicilié hors d'Europe décède au cours du DAKAR 2007, l'*organisateur* prend en charge le rapatriement du corps jusqu'à un aéroport européen. Les autres frais restent à la charge de la famille.

4 - Exclusions

1/ Aucune prestation d'assistance ne sera mise en œuvre pour une atteinte corporelle ou un décès résultant :

- ♦ d'un acte intentionnel ou dolosif de la part du bénéficiaire,
- ♦ de la participation à des paris, rixes, bagarres,
- ♦ d'états pathologiques ne relevant pas de l'urgence,
- ♦ de maladies nerveuses, de dépressions nerveuses, de maladies mentales,
- ♦ de l'usage par le bénéficiaire de médicaments, drogues, stupéfiants, tranquillisants et/ou produits assimilés non prescrits médicalement,
- ♦ d'un état alcoolique caractérisé par la présence dans le sang d'un taux d'alcool pur, égal ou supérieur à celui fixé par la loi régissant la circulation automobile française en vigueur à la date de l'accident,
- ♦ d'un suicide ou d'une tentative de suicide.

2/ Ne sont jamais pris en charge :

- ♦ les frais d'appareillages médicaux, d'orthèses et de prothèses,
- ♦ les frais de cure de toute nature,
- ♦ les soins à caractère esthétique,
- ♦ les frais de rééducation, kinésithérapie, chiropraxie,
- ♦ les frais d'achat de vaccins et les frais de vaccination,
- ♦ les frais de services médicaux ou paramédicaux et d'achat de produits dont le caractère thérapeutique n'est pas reconnu par la législation française,
- ♦ les frais de cercueil définitif,
- ♦ les frais de douane.

Un document reprenant les prestations décrites ci-dessus sera remis aux participants lors des vérifications administratives.

Les journalistes s'engagent ainsi sur l'Euromilhoes - Dakar 2007 en toute connaissance des risques que le déroulement de ce rallye peut les amener à courir.

5 – Assurance individuelle accident

Il est également recommandé aux passagers des voitures de presse de souscrire des assurances complémentaires auprès de l'assureur de leur choix ou auprès de l'assureur qui sera présent aux vérifications administratives à Lisbonne.



TARIFS

AVION PRESSE

Le règlement du Pack Avion Presse devra être effectué dans son intégralité dès réception de la confirmation d'accréditation par A.S.O et avant le 20 novembre 2006.

Le règlement Pack Avion Presse devra être effectué à l'ordre de VSO.

Pack Avion Presse par personne

Inscription Pack Avion Presse	8 000 €
-------------------------------	----------------

Ces tarifs comprennent

- ⇒ Accès aux bivouacs
- ⇒ Restauration en Afrique (excepté à Dakar)
- ⇒ Assurances et rapatriement sanitaire
- ⇒ Remise des Prix
- ⇒ Soirée au Club Med à l'arrivée
- ⇒ Hébergement en single à Lisbonne les 3 et 4 janvier 2007 et à Portimao les 5, 6 et 7 janvier
- ⇒ Transfert aérien de Lisbonne à Dakar, du 5/01/07 au 21/01/07

Prestations supplémentaires à prendre en compte

- ⇒ Les frais de visas
- ⇒ Les transmissions (téléphone, Email ...)
- ⇒ Les frais de voyages (avion retour depuis Dakar)
- ⇒ L'hébergement à Dakar
- ⇒ La restauration en Europe et à Dakar
- ⇒ Le transport jusqu'à Lisbonne.

VOITURE DE PRESSE

Le règlement du Pack Voiture de Presse devra être effectué dans son intégralité dès réception de la confirmation d'accréditation par A.S.O et avant le 20 novembre 2006.

Le règlement Pack Voiture de Presse devra être effectué à l'ordre d'ASO.

4 personnes dont un pilote seront autorisées dans chaque voiture si la carte grise l'autorise.

Pack Voiture de Presse

	Pax		Tarif unitaire	Total
Voiture	1	X	1 600 €	1 600 €
Personne		X	3 000 €	
Dépôt de garantie	1	X	2 000 €	2 000€
Total				

Ces tarifs comprennent

- ⇒ Accès aux bivouacs
- ⇒ Restauration en Afrique (excepté à Dakar)
- ⇒ Assurances et rapatriement sanitaire
- ⇒ Les Road Book
- ⇒ Le bateau aller pour le véhicule et ses occupants entre l'Espagne et le Maroc
- ⇒ Le bateau retour de Dakar (pour le véhicule)
- ⇒ Remise des Prix
- ⇒ Soirée au Club Med à l'arrivée

Prestations supplémentaires à prendre en compte

- ⇒ Les frais de visas
- ⇒ Les transmissions (téléphone, Email ...)
- ⇒ Les frais de voyages (avion retour depuis Dakar)
- ⇒ L'hébergement en Europe et à Dakar
- ⇒ La restauration en Europe et à Dakar
- ⇒ Le carburant
- ⇒ Les équipements de sécurité obligatoire (GPS de l'organisation, E-track, balise)
- ⇒ Les équipements de sécurité recommandés (Sentinel, radio VHF)
- ⇒ Le téléphone satellite (exp : Thuraya, Iridium, etc)



ATTACHE DE PRESSE

Le règlement du Pack Attaché de Presse devra être effectué dans son intégralité dès réception de la confirmation d'accréditation par A.S.O et avant le 20 novembre 2006.

Le règlement Pack Attaché de Presse devra être effectué à l'ordre de VSO.

Pack Attaché de Presse par personne

Inscription Pack Attache de Presse	16 000 €
------------------------------------	-----------------

Ces tarifs comprennent

- ⇒ Accès aux bivouacs
- ⇒ Restauration en Afrique (excepté à Dakar)
- ⇒ Assurances et rapatriement sanitaire
- ⇒ Remise des Prix
- ⇒ Soirée au Club Med à l'arrivée
- ⇒ Hébergement en single à Lisbonne les 3 et 4 janvier 2007 et à Portimao les 5, 6 et 7 janvier
- ⇒ Transfert aérien de Portimao à Dakar, du 7/01/07 au 21/01/07

Prestations supplémentaires à prendre en compte

- ⇒ Les frais de visas
- ⇒ Les transmissions (téléphone, Email ...)
- ⇒ Les frais de voyages (avion retour depuis Dakar)
- ⇒ Le transport jusqu'à Lisbonne
- ⇒ L'hébergement à Dakar
- ⇒ La restauration en Europe et à Dakar



PACK AVION PRESSE

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque journaliste, bénéficiant d'une accréditation permanente pour le Dakar 2007 en avion « Pack Avion Presse » devra **obligatoirement être présent** aux vérifications à Lisbonne les 3, 4 et 5 janvier 2007 et présenter les **documents originaux** cités ci-dessous, en cours de validité.

A défaut de présentation de tous ces documents originaux au contrôle administratif, le journaliste ne pourra être accrédité de façon définitive pour le rallye. Aucune photocopie ou éventuelle déclaration de perte et/ou de vol ne sera acceptée.

Liste des documents originaux à présenter

- ✓ carte de presse,
- ✓ visas,
- ✓ passeport (valable jusqu'au 30/06/2007),
- ✓ carnet de vaccination mis à jour avec le vaccin de la fièvre jaune obligatoire,
- ✓ preuve de paiement

HELICOPTERES

Des places seront disponibles (suivant les étapes) dans les hélicoptères de l'organisation (Direction de Course). Ces places sont à la disposition des journalistes accrédités pour la totalité du rallye et **voyageant dans l'avion presse**. Suivant les étapes, il s'agit d'une à deux places quotidiennes. Une pré-liste sera établie aux vérifications à Lisbonne.

ASSISTANCE AUX CONCURRENTS

Toute personne bénéficiant d'une accréditation presse pour le Dakar 2007 ne doit en aucun cas apporter une aide quelle qu'elle soit à un concurrent en course : transport de pièces, fourniture de carburant, transport du matériel de bivouac, intervention mécanique, etc... sous peine d'être exclue du rallye, et d'entraîner la mise hors course du concurrent concerné.

TRANSPORT

Les **journalistes / photographes** ayant choisi le « Pack Avion Presse » voyageront de bivouac en bivouac dans l'avion presse, **du 5 janvier au 21 janvier 2007**, de Lisbonne à Dakar.

Néanmoins, ASO ne saurait être redevable d'un quelconque dédommagement si les conditions de sécurité et / ou d'organisation ne permettaient pas d'assurer la présence des journalistes sur tous les bivouacs.

Cet avion est sous la responsabilité d'ASO et des pilotes du dit avion, pendant toute la durée du rallye.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION



La restauration en Afrique est comprise dans le forfait « Pack Avion Presse » ainsi que les **hébergements en chambres Single à Lisbonne (3 et 4 janvier 2007) et à Portimao (5, 6 et 7 janvier 2007)**.



BAGAGES

Il est strictement interdit de transporter dans les bagages, des pièces de rechange, outils, effets personnels d'un concurrent ... sous peine d'exclusion du rallye des personnes concernées (journaliste et concurrent).

Un **seul** sac par personne est autorisé. Il doit contenir ses effets personnels et le matériel de bivouac (tente, duvet ...) et devra respecter les normes suivantes :

- ✓ Longueur max. : 80 cm,
- ✓ Largeur max. : 50 cm,
- ✓ Hauteur max. : 30 cm,

Le poids maximum du sac autorisé par personne est de 30 kg.

PACK ATTACHE DE PRESSE

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque attaché de presse, bénéficiant d'une accréditation permanente pour le Dakar 2007 en avion « Pack Attaché de presse » devra **obligatoirement être présent** aux vérifications à Lisbonne les 3, 4 et 5 janvier 2007 et présenter les **documents originaux** cités ci-dessous, en cours de validité.

A défaut de présentation de tous ces documents originaux au contrôle administratif, l'attaché de presse ne pourra être accrédité de façon définitive pour le rallye. Aucune photocopie ou éventuelle déclaration de perte et/ou de vol ne sera acceptée.

Liste des documents originaux à présenter

- ✓ visas,
- ✓ passeport (valable jusqu'au 30/06/2007),
- ✓ carnet de vaccination mis à jour avec le vaccin de la fièvre jaune obligatoire,
- ✓ preuve de paiement

ASSISTANCE AUX CONCURRENTS

Toute personne bénéficiant d'une accréditation attaché de presse pour le Dakar 2007 ne doit en aucun cas apporter une aide quelle qu'elle soit à un concurrent en course : transport de pièces, fourniture de carburant, transport du matériel de bivouac, intervention mécanique, etc... sous peine d'être exclue du rallye, et d'entraîner la mise hors course du concurrent concerné.

TRANSPORT



Les **attachés de presse** ayant choisi le « Pack Attaché de Presse » voyageront de bivouac en bivouac dans un avion, du **7 au 21 janvier 2007**, de Portimao à Dakar.

Néanmoins, ASO ne saurait être redevable d'un quelconque dédommagement si les conditions de sécurité et / ou d'organisation ne permettaient pas d'assurer la présence des attachés de presse sur tous les bivouacs.

Cet avion est sous la responsabilité d'ASO et des pilotes du dit avion, pendant toute la durée du rallye.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION



La restauration en Afrique est comprise dans le forfait « Pack Attaché de Presse » ainsi que les **hébergements en chambres Single à Lisbonne (3 et 4 janvier 2007) et à Portimao (5, 6 et 7 janvier 2007)**.

BAGAGES

Il est strictement interdit de transporter dans les bagages, des pièces de rechange, outils, effets personnels d'un concurrent ... sous peine d'exclusion du rallye des personnes concernées (attaché de presse, journaliste et concurrent).

Un **seul** sac par personne est autorisé. Il doit contenir ses effets personnels et le matériel de bivouac (tente, duvet ...) et devra respecter les normes suivantes :

- ✓ Longueur max. : 80 cm,
- ✓ Largeur max. : 50 cm,
- ✓ Hauteur max. : 30 cm,

Le poids maximum autorisé par personne est de 30 kg.



PACK VOITURE DE PRESSE

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque journaliste, photographe bénéficiant d'une accréditation permanente pour le Dakar 2007 en voiture « Pack Voiture de Presse » devra **obligatoirement être présent** aux vérifications à Lisbonne les 3, 4 et 5 janvier 2007 et présenter les **documents originaux** cités ci-dessous, en cours de validité.

A défaut de présentation de tous ces documents originaux aux contrôles administratif et technique, le journaliste / photographe ne pourra être accrédité de façon définitive pour le rallye. Aucune photocopie ou éventuelle déclaration de perte et/ou de vol ne sera acceptée.

Suivant le type de véhicule engagé, l'équipage d'une voiture de presse devra être composé au **minimum de deux personnes** et au **maximum de quatre personnes**. Seuls les 4x4 4 portes seront autorisés à transporter 4 personnes à bord. Il ne sera autorisé aucun changement et/ou permutation de passagers, une fois que l'équipage aura été contrôlé aux vérifications. Si un membre de l'équipage quitte son véhicule pour une raison de force majeure, le véhicule pourra continuer, à condition que l'organisation en soit informée. En aucun cas, ce membre ne pourra être remplacé. Les cartes de presse seront exigées à l'exception du pilote du véhicule.

Liste des documents originaux à présenter

Pour le pilote :

- ✓ Justificatif de conduite en tout terrain

Pour les passagers :

- ✓ carte de presse,
- ✓ visas,
- ✓ passeport (valable jusqu'au 30/06/2007),
- ✓ carnet de vaccination mis à jour avec le vaccin de la fièvre jaune obligatoire
- ✓ preuve de paiement,
- ✓ le(s) permis de conduire national

Pour le véhicule :

- ✓ Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle (pas de WW et W ou équivalent pour les pays étrangers),
- ✓ 2 listes détaillées et dactylographiées du matériel transporté (le transport de pièces ou de matériel de bivouac et d'assistance pour un concurrent est interdit),
- ✓ autorisation écrite du propriétaire d'utiliser le véhicule quand ce dernier n'appartient pas aux membres de l'équipage,
- ✓ carte verte d'attestation d'assurance.

ITINERAIRE

Les véhicules seront stickés aux couleurs du rallye au cours des vérifications techniques. Cela leur permettra de suivre le rallye, d'accéder avec leur véhicule aux parkings, bivouacs et de passer les frontières.

Chaque véhicule de presse est libre d'emprunter l'itinéraire de son choix : course ou assistance. Il n'y a aucune obligation de respecter les étapes ni d'être présent à chaque bivouac.

Il faudra chaque jour entrer dans le GPS le code correspondant à l'itinéraire choisi (course ou assistance).



De plus, les véhicules de presse devront **obligatoirement** signaler leur position, **chaque jour**, en fin de matinée :

- ✓ par téléphone auprès du PC Presse : un numéro de téléphone leur sera communiqué lors des vérifications administratives à Lisbonne,
- ✓ physiquement, en se présentant, en fin de journée, au service de presse sur le rallye, en pointant au CH arrivée au bivouac, **où ils devront se soumettre au contrôle de leur GPS.**

Le non-respect de cette disposition entraînera le non-remboursement de la caution.

Les véhicules de presse accrédités feront partie intégrante du rallye. A ce titre ils pourront suivre le rallye dans son intégralité et se procurer les **road books** :

- ✓ « Assistance » : 1^{ère} partie, distribuée aux vérifications, 2^{ème} partie, distribuée lors de la journée de repos. Ils leur permettront de suivre les itinéraires parallèles.
- ✓ « Course », délivrés quotidiennement, la veille pour le lendemain, **au CH arrivée liaison, à l'entrée de chaque bivouac.** Ils leur permettront de suivre l'itinéraire de la course.
- ✓ Si un véhicule de presse désire s'avancer, des road books « course » pourront être distribués à l'avance après avoir fait l'objet d'une demande spécifique auprès des responsables du service presse.

RESTAURATION

La restauration en Afrique (sauf à Dakar), les rations et l'eau ainsi que les transferts bateau aller (personnes + véhicules) et retour (véhicules) sont compris dans le forfait « Pack Voiture de Presse ».

DEPOT DE GARANTIE

Pour chaque véhicule, un dépôt de garantie d'un montant de **2 000 euros** devra être obligatoirement réglé par chèque à l'ordre de ASO ou virement bancaire (pour les étrangers), avant le 20 novembre 2006 après réception de la confirmation d'accréditation. Ce dépôt de garantie a pour effet de garantir à l'organisateur le respect des dispositions ci-après :

- ✓ Obligation de ne jamais traverser ou rouler sur les pistes d'aviation, circuler ou stationner sur les parkings des aéroports à proximité des avions,
- ✓ Obligation de prévenir, en cas d'abandon, l'organisation par tous les moyens,
- ✓ **Obligation de pointer au CH arrivée liaison, de signaler sa position quotidiennement par téléphone et de se présenter tous les soirs au Média Center (ou PC Course après 22h00)**
- ✓ Obligation de satisfaire aux formalités douanières en vigueur dans les pays traversés,
- ✓ Obligation de respecter le présent règlement,
- ✓ Obligation de restituer à l'organisateur tout matériel ou équipement mis provisoirement à la disposition de l'équipage pendant l'épreuve,
- ✓ Interdiction de transporter le matériel d'un concurrent et d'assister un concurrent (cf 14P4 « Assistance interdite » du règlement auto),
- ✓ Respect des normes de sécurité (vitesse dans les villages, sur les bivouacs, sur les zones limitées, stationnement sur itinéraire course, ½ tour sur itinéraire course)
- ✓ Obligation de payer les transmissions dues à ASO
- ✓ Changement / permutation de passagers

Le dépôt de garantie de 2 000 euros sera restitué courant mars 2007 aux équipages (ensemble des personnes d'un même véhicule) ayant rempli les obligations ci-dessus (les équipages étrangers devront indiquer leurs coordonnées bancaires pour la restitution du dépôt de garantie par virement après le rallye.) **Il sera remboursé à la personne physique ou morale l'ayant réglé à ASO.**



ASSISTANCE CONCURRENTS

Le véhicule de presse se doit de prêter assistance dans le cas où l'équipage du véhicule d'un concurrent se trouverait en difficulté, ou dans le cas où le véhicule d'un concurrent se trouverait dans l'impossibilité de se dégager de la piste, sa position constituant dès lors un danger pour le bon déroulement de la course. Dans ce cas le véhicule de presse doit obligatoirement et immédiatement en référer au PC organisation par le biais de son téléphone satellite.

Le non-respect de cette disposition entraînera le non-remboursement de la caution.

VEHICULES ADMIS

Véhicules 4x4 tout terrain de série essence ou diesel, conformes à l'esprit de la réglementation T2 (véhicules de série), même s'ils ne bénéficient pas de l'homologation F.I.A. **Les camionnettes 4x4 ne seront pas acceptées.**

Au départ de la course, A.S.O. se réserve le droit de refuser tout véhicule qui ne lui paraîtrait pas adapté ou tout véhicule de plus de six ans qui ne lui paraîtrait pas adapté.

Au dessus de 2,50 m de hauteur, les véhicules ne seront pas admis à embarquer sur le bateau (Aller et Retour)

Dans le cas où l'équipage serait obligé d'abandonner son véhicule sur place pendant la course, il devra impérativement en faire la déclaration auprès du Poste de Police le plus proche et remettre un duplicata de celle-ci au siège de ASO à Issy-les-Moulineaux, dès son retour. Le rapatriement du dit véhicule est à la charge de l'équipage.

NON RESPECT DES DISPOSITIONS

Le non respect de l'une des dispositions du règlement par une personne accréditée, entraînera automatiquement son exclusion.

Elle pourra aussi entraîner celle de son équipage (constitué de l'ensemble des personnes d'un même véhicule) et la retenue du dépôt de garantie (pour les voitures).

CIRCULATION

Les voitures de presse devront respecter, comme les concurrents, les limitations de vitesse dans les villages (30 ou 50 km/h en fonction du parcours).

Des contrôles auront lieu chaque jour sur la piste ou à l'arrivée au bivouac ainsi que sur certaines liaisons.

Tout dépassement sera sanctionné de la façon suivante :

- ⇒ 1^{ère} infraction : 500 Euros par véhicule
- ⇒ 2^{ème} infraction : 1 000 Euros par véhicule
- ⇒ 3^{ème} infraction : retrait de l'accréditation et retenue de la caution

Il est interdit de faire ½ tour sur la piste.

Pour faire des photographies, il est obligatoire de se garer à quelques mètres de la piste et de se placer dans un endroit qui ne gênera pas le passage des concurrents.

Les voitures de presse devront respecter le Code de la Route et les Réglementations Locales. Elles devront adopter leur vitesse à la population et à la circulation.

SENTINEL : En vue de sécuriser les dépassements sur la piste, **le SYSTEME SENTINEL est fortement recommandé.** Il permet de signaler que l'on est en passe de doubler. Dès que vous recevez le signal émis par un concurrent qui vous rattrape (lumineux/sonore), vous accusez réception en appuyant sur votre klaxon et vous rangez sur le côté de la piste pour vous laisser dépasser et ne pas pénaliser le concurrent.



REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES DE PRESSE

Il n'est pas nécessaire que les véhicules de presse soient homologués par la F.I.A. Cependant, les véhicules doivent suivre l'ensemble des normes de la réglementation de la catégorie T2.

Ces règlements techniques sont consultables sur le site : www.fia.com (cf réglementation technique, annexe J)

MATERIEL DE SECURITE

Pour des raisons de sécurité, tous les véhicules devront obligatoirement avoir à bord le matériel suivant. Ils se verront refuser le départ en leur absence :

- ✓ 1 torche à éclats, 1 lampe de poche,
- ✓ 3 feux rouges à main de type fumigène,
- ✓ 1 miroir de détresse,
- ✓ 1 boussole, 1 briquet,
- ✓ 1 carte générale de l'Afrique (type Michelin N° 741)
- ✓ 1 couverture de survie (Métaline) par personne,
- ✓ 1 trousse médicale d'urgence,
- ✓ 1 réserve d'eau de 5 litres / personne
- ✓ **1 coupe ceinture par personne**

Chaque véhicule de presse doit être présenté aux vérifications avec l'équipement suivant. Ils se verront refuser le départ en leur absence.

Attention, de nouveaux éléments sont cette année obligatoires et à la charge des journalistes. Vous trouverez tous les formulaires de commande de ces éléments dans l'intranet mis à votre disposition sur www.dakar.com dès qu'ASO aura confirmé votre accréditation.

- ✓ **présence à bord d'un téléphone satellite avec antenne fixe à l'extérieur** (voir annexe et formulaire de commande sur le site internet)
- ✓ **le GPS de l'organisation. Il ne sera donné aucun point GPS en dehors de ceux qui figurent sur le road book.** (voir annexe et formulaire de commande sur le site internet)
- ✓ **L'E-track** (voir annexe et formulaire de commande sur le site internet)
- ✓ **La balise de détresse codée et nominative émettant sur une fréquence propre au rallye** (voir annexe et formulaire de commande sur le site internet)
- ✓ harnais 4 points minimum
- ✓ 1 extincteur manuel homologué de 2 kg à poudre
- ✓ rétroviseurs extérieurs
- ✓ 2 anneaux pris en remorque (1 à l'avant, 1 à l'arrière)
- ✓ le pare brise feuilleté
- ✓ le réservoir (autonomie 800 km) : le ou les réservoir(s) devront obligatoirement être du type FT3 pour les véhicules essence. Pour les véhicules diesel ils devront obligatoirement être fabriqués par un constructeur homologué, et estampillés par celui-ci.

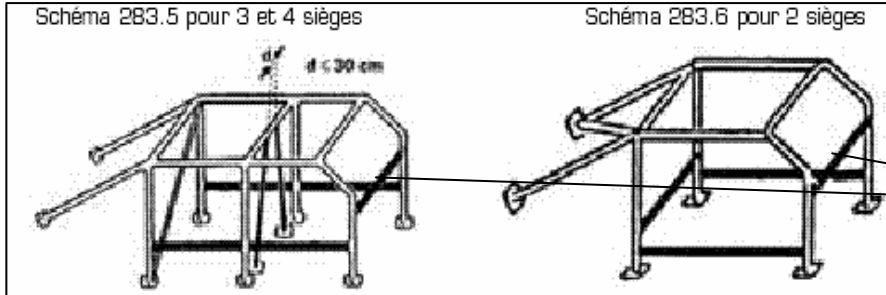
Nota : le remplissage du réservoir devra être extérieur à l'habitacle. Les goulottes, canalisations, fixations et mises à l'air libre devront être conformes au règlement technique 2006 des voitures tout terrain.

- ✓ sièges individuels (banquette interdite)
- ✓ l'avertisseur à compresseur (puissant)
- ✓ l'équipement lumineux arrière conformément au règlement particulier auto
- ✓ 2 roues de secours
- ✓ les bavettes
- ✓ deux plaques de désensablage et deux pelles
- ✓ une sangle de remorquage de 5m
- ✓ hauteur maximum des voitures (galerie incluse) 2,50 m.



ARCEAUX DE SECURITE

Les arceaux doivent être conformes à la réglementation F.I.A., à savoir Diamètre, 50 mm - Épaisseur mini, 2 mm - Matériaux acier ou carbone étiré à froid sans soudure - Boulons taille mini 8 et norme ISO 8.8 autobloquants et



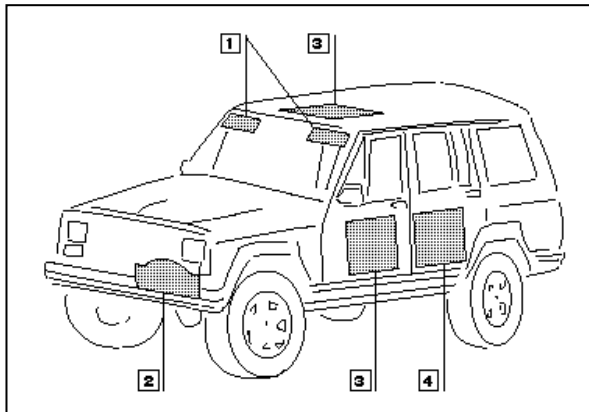
rondelles freins. Points d'ancrage et structures.

Schéma 283.5 pour 3 et 4 sièges
Schéma 283.6 pour 2 sièges

(seule la barre transversale de pied de pare brise ne sera pas obligatoire)

IDENTIFICATION MARQUAGE

Lors des vérifications techniques, l'organisation fournira pour chaque véhicule :



- ✓ 2 plaques rallye,
- ✓ 3 panneaux organisation comportant un numéro,
- ✓ 2 panneaux publicitaires de l'organisation,
- ✓ 1 bandeau pare-brise .

① 25 cm du bandeau de pare-brise à chaque extrémité obligatoire sur 10 cm de hauteur.

② 2 plaques Rallye, 43 x 21,5 cm, obligatoirement à l'avant et à l'arrière du véhicule.

③ 3 panneaux de course, 50 x 52 cm, obligatoires.

④ 2 panneaux de publicité organisateur, 50 x 52 cm.

SECURITE

Pour votre sécurité et pour celle des concurrents, il est de votre responsabilité d'être équipé du matériel suivant, si vous empruntez le parcours de la course :

RADIO

L'équipement radio VHF est **recommandé** mais facultatif. L'installation pourra être effectuée au cours des vérifications techniques à Lisbonne ou sur rendez-vous chez TD Com. L'équipement radio a pour mission de permettre aux véhicules de presse de rester en liaison directe avec le PC Course/ PC Presse, les autres véhicules d'assistance, et d'intervenir si besoin est, en cas de problème de sécurité au cours d'une étape.

CASQUES

Pour votre sécurité, le port du casque est vivement recommandé sur la piste.

HARNAIS

Le port du harnais est obligatoire sur la piste



SENTINEL

L'utilisation du système **Sentinel** (voir annexe et formulaire de commande sur le site internet) est vivement recommandé. Il permet d'avertir par un signal sonore, les véhicules que vous souhaitez doubler.

INTERDICTION

L'utilisation de gyrophares est interdite.

CARBURANT

ASO organisera le ravitaillement en carburant sur le rallye lors des étapes où il n'existe pas de pompe du commerce. Ce carburant devra être acheté au préalable auprès de ASO. Aucun ravitaillement essence ne sera possible en milieu d'étape lors des ravitaillements moto.

Les commandes doivent être passées auprès de ASO **avant le 15 novembre 2006**. Le formulaire se trouvera sur l'intranet mis à votre disposition.

FERMETURE DE LA PISTE

Des véhicules "balais" de l'organisation fermeront la piste du rallye.

Dans les secteurs désertiques, où la piste peut faire jusqu'à 10km de large, il est impossible de garantir que les camions balais passent à l'endroit exact où un véhicule serait tombé en panne. Il appartient donc à l'équipage de signaler sa présence à l'aide du matériel de survie embarqué ou de la radio ou du téléphone satellite.

Les camions balais ramèneront les personnes physiques dont les véhicules seraient en panne ou hors d'usage, mais en aucun cas ils ne remorqueront les véhicules en panne. La récupération du véhicule est à la charge de l'équipage.

Les équipages qui refuseront de prendre place à bord des véhicules balais le feront sous leur propre et entière responsabilité et devront signer une décharge qui leur sera présentée par les membres de l'organisation chargés de la fermeture de la piste. Aucun recours portant sur les conséquences de ce refus ne pourra être engagé contre l'organisation.



CONTACTS

ASO Service de Presse / Accréditations : Stéphanie Joyeux
2, Rue Rouget de Lisle
92137 Issy les Moulineaux Cedex - France
Tel : +33 (0) 1.41.33.14.63 - Fax : +33 (0) 1.41.33.15.39
E-mail : sjoyeux@aso.fr

TD Com – Département Rallye Raid (Téléphone + radio)
3 Avenue des Erables
94440 Santeny - France
Tel : +33 (0)1 45.10.37.54
E-mail : rallye@tdcom.fr
Contact : Martine de Paiva

ERTF Compétition (GPS)
Parc Technologique de Soye
56275 Ploemeur - France
Tel. : +33 (0) 2.97.87.25.85 - Fax : +33 (0) 2.97.37.59.21
E-mail : competition@ertf.com
Contact : Cathy Tournaire

PROTECH ENGINEERING (Sentinel)
6 bis, avenue de la Gare
34 570 Pignan
Tel. : +33 (0)4.67.27.35.84 - Fax : +33 (0)4.67.50.95.64
E-mail : contact@sentinel.name
Contact : Anne LAJARA

Visas Express
54 Rue de l'Ouest – BP 48
75661 Paris Cedex 14 - France
Tel. : +33 (0) 1.44.10.72.72 - Fax : +33 (0) 1.44.10.72.73
E-mail : visas-express@visas-express.fr

Hébergement / VSO
(en Europe et à Dakar – Avion retour de Dakar)

- ✓ Jean-Marc Théodose
- ✓ Sophie Seroussi

2 Rue Rouget de Lisle - 92137 Issy Les Moulineaux Cedex
Tel : +33 (0) 1.41.33.14.85 - Fax : +33 (0) 1.41.33.14.86
E-mail : vso@aso.fr



ATTESTATION INDIVIDUELLE

Je soussigné(e) accredité(e) par ASO sur le 29^{ème} Dakar 2007 déclare avoir pris connaissance du Règlement Presse et m'engage à l'accepter et à le respecter.

Fait à : Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cachet du média ou du team